

CHARGE(E) DE MISSION

Développement et pérennisation des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

Présentation de l'association

L'Association Fédération des Maisons et Pôles de santé d'Ile-de-France (FémasIF) a été créée en 2010 à l'initiative de professionnels de santé exerçant en maisons de santé. C'est une association membre de la fédération nationale des maisons et pôles de santé, AVECsanté.

Elle est composée de professionnels de santé qui souhaitent promouvoir l'exercice coordonné et regroupé, dans le but de faciliter le travail en équipe et d'optimiser le parcours de santé du patient.

La FémasIF a pour mission prioritaires :

- 1- L'appui au développement et à la pérennisation des MSP
- 2- Le développement d'actions de santé publique et le soutien aux projets innovants en MSP
- 3- La formation pluriprofessionnelle et l'amélioration de la qualité en MSP
- 4- La promotion de l'exercice coordonné et l'animation de la vie associative

Missions et activités du chargé de mission

Sous la supervision hiérarchique de la coordinatrice régionale de l'Association, le/la chargé(e) de mission réalise les missions suivantes :

Mission 1 : Accompagner les porteurs de projet en MSP

- Accompagner la création de MSP sur les territoires en proposant une expertise méthodologique
- Proposer des conseils personnalisés, sur le montage juridique, financier, administratif d'un projet de MSP
- Proposer des ateliers collectifs d'entraide et partage d'expérience
- Assurer les interfaces nécessaires avec les partenaires et les acteurs régionaux et locaux.
- Participer à une veille documentaire et à la cartographie régionale des MSP

Mission 2 : Accompagner et soutenir les MSP en fonctionnement

- Accompagner les maisons de santé dans le développement de projets de santé publique ou de protocoles pluriprofessionnels,

- Proposer des conseils en méthodologie de projet sur les champs de l'exercice coordonné, du travail en équipe pluriprofessionnelle, et des nouveaux métiers (assistants médicaux, médiateurs, coordinateurs...),
- Accompagner les MSP dans leurs évolutions et à la mise en œuvre de leur contrat ACI,
- Mettre en place des formations à la « médiation »

Mission 4 : Missions transversales

- Assurer un lien avec les CPAM et les Délégations départementales de l'offre de soins à l'ARS,
- Informer les professionnels de santé des actualités en contribuant à la newsletter ou à l'écriture d'articles sur le site internet,
- Participer à l'organisation de réunions thématiques et d'une journée régionale annuelle
- Participer à la rédaction des rapports d'activités,
- Participer aux groupes de travail de la fédération nationale AVEC Santé.

Activités :

- Répondre aux demandes des professionnels, des acteurs (élus, institutionnels etc...) pour le montage et l'accompagnement de projet MSP,
- Développer des collaborations/partenariats avec les acteurs clefs (ARS, CPAM entre autres...),
- Créer et animer des réunions d'information ou groupes de travail,
- Sélectionner, créer et proposer des outils et une assistance méthodologique aux équipes (ateliers par départements),
- Élaborer les bilans d'actions et des outils de suivi,
- Faciliter la mutualisation, la modélisation et la diffusion des pratiques.

Aptitudes demandées :

Compétences :

- Méthodologie et conduite de projet.
- Connaissance exigée des politiques de santé, des acteurs de santé et structures coordonnées.

Savoir-faire :

- mettre en place des outils de suivi, d'aide à la décision et d'évaluation.
- Travailler en transversalité et en mode projet
- Animer des réunions et des dispositifs partenariaux.
- Maîtrise des outils bureautiques.

Savoir-être :

- Esprit de synthèse et capacité rédactionnelle,
- Rigueur et sens de la méthode,
- Excellent sens relationnel,
- Respect des délais et sens de l'organisation,
- Goût du travail en partenariat et en équipe,
- Curiosité

Compétences requises

Qualification souhaitée

- Bac +4/5, niveau master en management des organisations en santé (gestion de projet / réseau de santé).
- Connaissance des acteurs de santé, et des structures coordonnées.

Eléments complémentaires

Nature du contrat

CDD à pourvoir dès que possible, jusqu'au 31 mai 2023

35 heures hebdomadaires (horaires variables en fonction des nécessités de service)

Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils du 15 décembre 1987 (IDCC 1486)

Salaire brut mensuel compris entre 2800 euros et 3000 euros selon le profil et l'expérience.

Lieu de travail : 53 quai de Seine, Paris 19^{ème}

Déplacements en Ile de France, réunions en soirées et parfois le samedi.

Salaire selon profil, mutuelle, prise en charge du pass Navigo à 50%.

Tickets restaurant

Pour candidater, merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à Camille Mezzano (camille.mezzano@femasif.fr)